

Deux types d'événements différents ont eu une incidence sur la vérification en 1991-1992. Tout d'abord, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé une Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) aux fins de vérifier que l'Irak respectait les termes de la résolution 687 du Conseil de sécurité définissant les conditions du cessez-le-feu avec ce pays. Entre autres tâches, la Commission doit vérifier l'exactitude des déclarations de Bagdad relatives aux arsenaux irakiens et vérifier que l'Irak détruit bien ses armes chimiques et biologiques ainsi que ses missiles balistiques de plus de 150 kilomètres de portée. La Commission travaille depuis mai 1991.

La dissolution de l'URSS a également des répercussions sur la vérification. Ainsi, les armes nucléaires déployées dans les anciennes Républiques soviétiques sont transférées en Russie. Beaucoup sont entreposées et seront détruites. La Russie a demandé à l'Occident de l'aider financièrement et techniquement à procéder à ces destructions de manière sûre et convenable, aide que les États-Unis et d'autres pays de l'OTAN apportent aux anciennes républiques soviétiques (voir chapitre 8, La réduction des armements nucléaires). Cette coopération entre l'Est et Ouest pour la destruction et la surveillance des armes nucléaires était pratiquement impensable il y a seulement un an.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Comme les années précédentes, le Canada joue toujours un rôle clé dans la recherche sur la vérification. L'Unité de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures étudie la possibilité d'utiliser pour la vérification un aérostat gonflé à l'hélium. Ce dirigeable, qui servirait à recueillir des images aériennes, serait utile pour des traités qui requièrent une surveillance des portails de l'enceinte extérieure d'installations. La technique peut également se révéler intéressante pour les opérations de maintien de la paix.²

Des experts canadiens participent aux activités de l'UNSCOM. M. Ron Cleminson, chef de l'Unité de la vérification et de la recherche au ministère des Affaires extérieures, a été nommé à la Commission spéciale par le Secrétaire général de l'ONU. D'autres spécialistes canadiens participent aux inspections et opérations connexes qui se poursuivent, notamment à celles concernant les armes chimiques.³ En outre, des

² «Du nouveau dans le domaine de la vérification : l'aérostat», *Le Bulletin du désarmement*, n° 17, automne 1991, p. 28.

³ «La Commission spéciale s'assurera que l'Iraq se conforme aux dispositions de la résolution 687», *Le Bulletin du désarmement*, n° 17, automne 1991, p. 10.